

PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

20 SEPTEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017, à 19 h 30 (7 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Lyna Pine	, mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M ^{me} Isabelle Morin	, mairesse de Laforce
M. Michel Duval	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque	, maire de Moffet
M ^{me} Lyne Ash	, pro-maire de Nédélec
M. Alain Flageol	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin	, maire de Rémigny
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M ^{me} Édith Lafond	, mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre
M ^{me} Nicole Rochon	, mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus	, maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M ^{me} Monia Jacques	, directrice au service d'aménagement et du développement du territoire
M ^{me} Noémie Ash	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)
de 18 h 30 à 19 h 30.

09-17-258

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Monsieur Warolin débute son mot en soulignant que pour certains membres du conseil, c'est leur dernière séance du conseil; il les remercie pour leur implication au fil des dernières années.

Il poursuit en signifiant l'importance de poursuivre le soutien aux organismes et partenaires du milieu, et ce, dans tous les domaines. Il termine en précisant qu'il s'avère essentiel de travailler ensemble pour favoriser le développement de projets, et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Témiscamingue.

09-17-259

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2017.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2017 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Bernard Flébus
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

1^{re} partie

Une question en lien avec la présence d'élus du Témiscamingue, lors de la tenue du caucus libéral à Val d'Or, dans la semaine du 11 septembre, fut posée par un membre de l'assistance.

09-17-260

Corporation Augustin Chénier inc. – Soutien financier pour les prochaines années par une résolution d'intention.

Monsieur Réal Couture, président de la Corporation Augustin Chénier assiste à la rencontre. Il vient faire le bilan des dernières années auprès des élus. Sommairement, le RIFT a connu des difficultés financières par le passé, mais avec la mise en place d'un plan stratégique, l'organisme a été en mesure de redresser la situation. Au cours de la dernière année, près de 24 809 entrées furent répertoriées à travers les diverses activités, événements offerts par le RIFT.

Monsieur Couture conclut en rappelant que l'apport du milieu municipal, par un soutien financier, s'avère vital pour le maintien de cet équipement culturel d'importance pour le dynamisme d'une collectivité.

Considérant qu'en vertu de l'article 102 de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut supporter un organisme exploitant des équipements destinés à la pratique d'activités culturelles;

Considérant que depuis le dépôt du plan stratégique 2014-2017 du Rift «*Planification stratégique et Plan d'action 2014-2017 – Affirmer son rôle de chef de file culturel dans la région*», le 20 octobre 2014, le RIFT a respecté ses engagements envers la MRC et travaille depuis, à mettre en place des actions concrètes pour s'assurer d'un équilibre de sa situation financière;

Considérant que la santé financière de l'organisme demeure fragile puisque tous les efforts accomplis jusqu'à maintenant ont demandé la réduction des ressources humaines et un resserrement des activités;

Considérant qu'une corporation culturelle à but non lucratif comme le Rift a besoin de partenaires et la participation financière du milieu municipal est essentielle à son maintien, comme c'est le cas de toute infrastructure culturelle de même type ailleurs au Québec;

Considérant que le RIFT est un « outil » ayant un impact non négligeable sur l'attractivité et la rétention des nouveaux arrivants sur le territoire;

Considérant que si le milieu souhaite que le Rift demeure le chef de fil culturel de notre territoire, il faut pouvoir lui donner la chance de maintenir ses activités en le soutenant à la hauteur de ses compétences;

Considérant qu'un support financier provenant du milieu municipal s'avère essentiel pour maintenir des services culturels diversifiés de qualité auprès de la population témiscamienne;

Considérant que depuis 2014, les municipalités locales, sur une base volontaire, suivant des scénarios proposés par la MRC, investissent dans la Corporation Augustin Chénier;

Considérant que le Rift offre des services culturels permettant d'animer la vie culturelle du territoire, ce faisant, les municipalités, moyennant un investissement financier, n'ont pas à se préoccuper d'offrir à leurs citoyens des services culturels de qualité au niveau des arts visuels, du cinéma et de la diffusion;

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue réitère son intérêt à poursuivre un soutien financier par le milieu municipal pour le maintien d'une entente intermunicipale engageante et endossée par les municipalités locales afin de poursuivre la desserte culturelle du RIFT auprès de la population témiscamienne.

09-17-261

Renouvellement du contrat de services avec la Société de développement du Témiscamingue pour l'année 2018.

Monsieur Daniel Bourgault et Madame Nadia Bellehumeur, respectivement président et directrice générale de la Société de développement du Témiscamingue exposent un bilan complet des activités de leur organisme au cours de la dernière année.

Outre un investissement d'environ 1 M \$ auprès des entreprises témiscamiennes, les résultats rencontrent les cibles fixées pour analyser les objectifs établis en début d'année. Au cours des prochaines années, avec la rareté de la main-d'œuvre, le démarrage et la relève au sein des entreprises risquent de s'avérer un réel défi, d'où l'importance de miser sur la diversification.

Attendu que lors de la séance du conseil du 21 décembre 2016 (résolution no 06-12-), la MRC de Témiscamingue signait un contrat de services avec la Société de développement du Témiscamingue pour assurer la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et poursuivre le mandat de soutien aux entreprises du Témiscamingue;

Attendu que le contrat de services est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et a une durée d'un an, pour ainsi se terminer le 31 décembre 2017;

Attendu que l'entente est réévaluée chaque année et pourrait être modifiée en fonction de nouvelles données, et ce, d'un commun accord des parties ;

Attendu que le contrat de services est renouvelable pour une période successive d'une année;

Attendu que pour que cette prolongation soit effective, la « MRC » doit transmettre une résolution du conseil des maires au moins trois mois avant son échéance indiquant son intention de se prévaloir dudit renouvellement;

Attendu que la « SDT » dispose d'un délai de 30 jours pour accepter le renouvellement. À défaut de ce faire, le contrat de services est réputé prendre fin à son échéance;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

❖ De signifier à la Société de développement du Témiscamingue que la MRC de Témiscamingue renouvellera le contrat de service pour l'année 2018 et ce, pour un terme de trois ans.

09-17-262

Adoption d'une politique commune pour le Fonds local d'investissements (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS) – Recommandation du comité administratif.

Considérant que le Fonds de solidarité FTQ, dans le cadre du Fonds local de solidarité, est prêt à mettre à la disposition de la MRCT une marge de crédit de 750 000 \$, venant s'ajouter au fonds présentement disponible de 269 830,13 \$, afin de soutenir le développement économique local;

Considérant qu'afin de relancer les activités du FLS, il est nécessaire d'adopter une politique d'investissement commune avec le FLI;

Considérant que le présent projet de politique d'investissement commune FLI/FLS respecte le cadre du Fonds de solidarité FTQ, en ce qui a trait au Fonds local de solidarité (FLS); et du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI), en ce qui a trait au Fonds local d'investissement (FLI);

Considérant que l'actuelle Commission consultative en financement de la SDT agirait à titre de Comité d'investissement commun (CIC) dans le cadre de l'entente de partenariat FLI/FLS;

Considérant que le comité administratif de la MRCT agit présentement à titre de comité d'octroi des prêts dans le cas du FLI.

Considérant que les prêts accordés aux entreprises seraient financés à 60 % par le FLI et 40 % par le FLS;

Considérant que le principe de gouvernance est basé sur 2 critères :

1. En ce qui a trait au FLI, la décision du comité d'octroi des prêts est pleine et entière.
2. En ce qui a trait au FLS, la décision d'octroyer les prêts revient au CIC mais doit ensuite être entérinée par le comité d'octroi des prêts.

De sorte que si la recommandation du CIC d'octroyer un prêt est renversée par le comité d'octroi des prêts, le dossier sera révisé par le CIC et présenté de nouveau au comité d'octroi des prêts avec révision du financement provenant du FLS. Inversement, si la recommandation du CIC est de ne pas octroyer le prêt, le comité d'octroi des prêts pourrait décider de financer tout de même le projet avec le FLI seulement.

Considérant la recommandation du comité administratif de la MRCT, par la résolution n° 09-17-239A;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue adopte la politique d'investissement commune régissant le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS);
- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale-secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les différentes ententes de partenariat visant la relance du FLS.

09-17-263

Fonds de développement des territoires – Soutien financier au projet « À la Viviane – Expédition sur le lac Témiscamingue.

Considérant que le projet « À la Viviane » répond aux préoccupations territoriales en termes de développement touristique et de l'image du territoire;

Considérant que ce projet bénéficie d'un soutien accru de l'Ontario (plus de 40 000 \$) via Ontario Tourism Marketing Partnership Corporation et le Tour du Lac;

Considérant que le projet viendra doter la MRC d'une banque d'images professionnelles pour d'éventuels projets tels que des capsules du territoire;

Considérant la recommandation du comité GAMME;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue, via le Fonds de développement des territoires (FDT) attribue un soutien financier de 20 000 \$ pour 2017, au projet « À la Viviane – Expédition sur le lac Témiscamingue ».

09-17-264

Fonds de développement des territoires – Soutien financier au projet « Regroupement municipal pour les municipalités d'Angliers et de Laverlochère ».

Considérant que ce regroupement municipal est un projet axé sur la préoccupation territoriale qu'est le regroupement de services;

Considérant que ce projet viendra doter le territoire d'un nouvel outil (un procédurier) aidant toute municipalité souhaitant entamer une démarche de regroupement;

Considérant que ce projet collectif aura un impact majeur sur deux municipalités du territoire;

Considérant la recommandation du comité GAMME;

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue, via le Fonds de développement des territoires (FDT) attribue un soutien financier de 25 000 \$ pour 2017, au projet « Regroupement municipal pour les municipalités d'Angliers et de Laverlochère ».

Développement de la filière hydroélectrique – Démarche pour entreprendre la création d'une régie de l'énergie communautaire du Témiscamingue.

09-17-265

Considérant qu'au cours des prochains mois, diverses opportunités s'offrent au Témiscamingue pour obtenir des avancés significatifs dans les projets, par exemple :

- Venue prochaine du conseil d'administration d'Hydro-Québec en région, pour la tenue de leur réunion;
- Les élections provinciales 2018;

PROJET

- L'intégration de la filière communautaire hydroélectrique dans les programmes électoraux des partis;
- La politique énergétique 2030.

Considérant que dans la poursuite du développement de la filière hydroélectrique, sous une vision communautaire, et pour bien positionner les projets en cours, que ce soit Onimiki ou la Régionale à Angliers, la création d'une « Régie de l'énergie communautaire du Témiscamingue », permettrait d'asseoir les projets sur des assises solides;

Considérant que la création d'une régie vise à l'établissement d'une entente stratégique de développement énergétique entre les communautés autochtones concernées et le milieu municipal;

Considérant que la régie permettra d'établir une vision commune des parties concernées afin d'assurer un avenir prospère à leurs communautés respectives à travers une vision élargie de gouvernance locale, d'autonomie régionale et de prise en charge du développement des ressources naturelles du territoire;

Considérant que le principal mandat de la « Régie » consisterait essentiellement à développer des projets d'énergie issus de différentes filières et de les supporter jusqu'au moment de l'obtention des autorisations gouvernementales nécessaires à leur réalisation;

Considérant que la future régie serait, à titre d'exemple, mandatée comme responsable du développement des projets, mènerait les études préliminaires; élaborait les plans, devis et plans d'affaires des projets; collaborait à la structure de financement de ces derniers; supporterait la démarche d'acceptabilité sociale et les présenterait aux audiences publiques tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M^{me} Édith Lafond
et résolu majoritairement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue enclenche les démarches pour la création d'une Régie de l'énergie communautaire du Témiscamingue afin que cet « outil stratégique » puisse être mis en place au cours des six prochains mois.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	18	12 209
Contre	2	3 087
M. Norman Young (Kipawa) et M. Bernard Flébus votent contre la résolution et inscrivent leur dissidence.		
Résolution adoptée à la majorité		
N. B. :		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

09-17-266

Développement de la filière hydroélectrique – Embauche d’une ressource pour la mise en place d’une Régie de l’énergie communautaire du Témiscamingue.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu majoritairement

- ❖ De procéder à l’embauche d’une ressource qui aura pour principal mandat la création et la mise en place d’une Régie de l’énergie communautaire du Témiscamingue, à même la disponibilité financière allouée au budget 2017, au poste budgétaire « Agent économique », soit un montant de 50 000 \$.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	18	12 209
Contre	2	3 087
M. Norman Young (Kipawa) et M. Bernard Flébus votent contre la résolution et inscrivent leur dissidence.		
Résolution adoptée à la majorité		
N. B. :		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d’égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

09-17-267

L’Association forestière de l’Abitibi-Témiscamingue – Financement via une offre de services pour assurer la coordination de la Table GIR.

Considérant que l’Association forestière de l’Abitibi-Témiscamingue (AFAT) souhaite obtenir du financement récurrent de la MRC de Témiscamingue pour consolider ses activités;

Considérant que les représentants de l’AFAT sont venus présenter leurs services au conseil des maires, à sa séance du 16 août 2017 et que les élus se sont positionnés pour un soutien financier;

Considérant que la MRC de Témiscamingue est à la recherche d’une solution pour assurer la coordination de la Table GIR depuis juillet dernier, la ressource à l’interne étant désormais dédiée aux responsabilités en lien avec la gestion des cours d’eau, l’inspection sur le terrain découlant de la délégation des baux, ainsi que pour les secteurs plus éloignés pour le service d’évaluation, ressource qui auparavant, agissait comme coordonnateur de la Table GIR;

Considérant que la coordination de la Table GIR est une exigence du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) qui en assure le financement via son Programme d’aménagement durable des forêts;

Considérant que l’AFAT a déposé une offre de services pour assurer la coordination de la Table GIR du Témiscamingue, pour un montant de 30 000 \$;

Considérant qu'en vertu de l'article 938 du *Code municipal du Québec*, la MRCT peut octroyer un contrat de gré à gré, pour services professionnels de plus de 25 000 \$, l'AFAT étant un organisme à but non lucratif;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bernard Flébus
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer le mandat de la coordination de la Table GIR du Témiscamingue à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) pour un montant annuel de 30 000 \$;
- ❖ D'autoriser la directrice générale-secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

La MRC de Témiscamingue fourni gratuitement à l'AFAT l'espace de travail pour les rencontres, qui pourront se tenir dans un local autre que celui de la MRCT. Le mandat de coordination devra débuter le plus tôt possible, en prévision de la consultation publique sur la PAFI-T.

Par la signature de cette entente entre les 2 organisations, la MRC de Témiscamingue se désiste de la demande de l'AFAT pour un soutien financier de 10 000 \$ par année.

09-17-268

Sécurité incendie – Octroi du contrat pour l'acquisition des équipements de désincarcération.

Considérant l'appel d'offres sur invitation n° 04-2017, autorisée par le comité administratif de la MRC lors de sa séance du 2 août 2017, concernant l'acquisition d'un ou deux ensembles de pinces de désincarcération pour 2017, un pour la ville de Ville-Marie et un pour la ville de Témiscaming, finançable par le fonds de réserve;

Considérant que l'appel d'offres demandait des soumissions en fonction de deux options, soit l'achat d'un ensemble d'équipement de désincarcération ou l'achat de deux ensembles;

Considérant la réception d'une seule soumission, celle-ci jugée conforme au devis de soumission (cahier des charges) du 5 septembre 2017 :

Option 1 :

Soumissionnaire	Achat pinces	Plan entretien 2 années	Prix total avant taxes	Prix total avec taxes
1. Boivin et Gauvin inc.	28 256,20 \$	Inclus	28 256,20 \$	32 628,50 \$

Option 2 :

Soumissionnaire	Achat pinces	Plan entretien 2 années	Prix total avant taxes	Prix total avec taxes
1. Boivin et Gauvin inc.	56 512,41 \$	inclus	56 512,41 \$	65 257,00 \$

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer à Boivin et Gauvin, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat des équipements de désincarcération, incluant deux ans d'entretien, au montant de 65 257 \$ taxes incluses, et ce, pour deux ensembles.

Le préambule ci-dessous fait partie intégrante de la présente résolution.

Le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, les soumissions reçues, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre l'entreprise et la MRC de Témiscamingue.

09-17-269

Rapport et recommandation en lien avec le mandat entourant le système d'alerte des services d'incendie de la MRC de Témiscamingue – Recommandation du comité de sécurité incendie.

Considérant que le CSI agit à titre de comité « aviseur », en matière de sécurité incendie pour la MRC de Témiscamingue. Ainsi, il voit à émettre des recommandations auprès du conseil des maires;

Considérant que lors de sa séance tenue le 23 novembre 2016, par résolution n° 11-16-358, le conseil des maires autorisait la demande de soumissions auprès d'intervenants externes, afin d'offrir un support technique à la MRC, pour la rédaction du devis de l'appel d'offres afin de maintenir, pour les services d'urgence au Témiscamingue, un service de téléavertisseurs pour tous les pompiers, incluant l'entretien, la mise à niveau et l'optimisation des bases secondaires;

Considérant que Monsieur Richard Lefebvre a obtenu ce mandat;

Considérant que cette position du conseil des maires fait suite au fait que l'entente relative à l'exploitation d'un réseau de télécommunication régional en sécurité civile pour les services d'urgence au Témiscamingue entre la MRCT et l'actuel fournisseur, Radio-Com JBM, était échue ;

Considérant la rencontre du CSI tenue le 7 septembre 2017 où M. Lefebvre a fait une présentation de son rapport intitulé « Système d'alerte des services d'incendie de la MRC de Témiscamingue – Recommandations sur la mise à jour des équipements »;

Considérant la recommandation du CSI au conseil des maires qui comprend les éléments suivants :

- D'effectuer certains travaux contenus dans le rapport de Stavibel touchant principalement le déplacement d'équipements ainsi que l'installation de cabinet afin de protéger les émetteurs et de limiter et sécuriser l'accès à ces derniers, notamment par une mise à jour de base du réseau;

- De procéder à un inventaire complet des pagettes et de procéder au remplacement des équipements qui sont désuets;
- De produire des documents traitant du fonctionnement, de l'opération et de l'entretien des pagettes en plus d'une procédure pour signaler un bris d'équipement ou de réseau;
- De procéder à l'embauche d'un consultant pour évaluer la mise en place des nouvelles technologies (coûts, couverture, fiabilité, facilité d'utilisation, avantages/désavantages) qui pourraient s'avérer être plus rentables à long terme.

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la MRC de Témiscamingue à demander des soumissions à des intervenants externes, afin d'évaluer la mise en place des nouvelles technologies (coûts, couverture, fiabilité, facilité d'utilisation, avantages/désavantages), pour un montant maximal de 3 000 \$.

Le conseil des maires manifeste aussi l'intérêt à une évaluation basée sur les nouvelles technologies qui pourrait venir bonifier l'importance que le territoire puisse avoir accès à un réseau cellulaire efficient avec couverture complète du territoire.

09-17-270

Modification à la composition du comité de sécurité incendie – Recommandation du comité de sécurité incendie.

Considérant que le CSI agit à titre de comité « aviseur », en matière de sécurité incendie pour la MRC de Témiscamingue. Ainsi, il voit à émettre des recommandations auprès du conseil des maires;

Considérant que lors de sa séance tenue le 23 novembre 2016, par résolution n° 11-16-357, le conseil des maires a approuvé les recommandations émises par le Comité en sécurité incendie (CSI), en adoptant le document « *Mandats, déroulement et composition du comité en sécurité incendie (CSI)* », tel que déposé;

Considérant que lors de la rencontre du CSI tenue le 7 septembre 2017, la composition a été discutée étant donné l'entrée en fonction de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Témiscamingue le 4 juillet 2017 et ce, dans une optique de complémentarité des actions sur le territoire;

Considérant l'importance de la représentativité de tous les secteurs géographiques sur le territoire;

Considérant la recommandation du CSI à l'effet que les trois élus proviennent du secteur sud, du secteur nord et du secteur est, dont un sera nommé président ou vice-président;

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC accepte la recommandation du CSI à l'effet que les trois élus proviennent du secteur sud, du secteur nord et du secteur est, dont un sera nommé président ou vice-président.

Le CSI tient aussi à recommander auprès du conseil des maires que le siège du membre coopté soit occupé par un représentant de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Témiscamingue.

Information **Sécurité incendie – Système de communication – Lien avec le CAUAT.**

Le conseil des maires prend acte de la correspondance transmise par le CAUAT, en date du 30 août 2017, mentionnant que leur organisation est à renouveler leurs équipements de radiocommunications et recommandant à la MRC de Témiscamingue d'attendre avant de procéder au branchement du réseau à leurs consoles.

Information **Suivi – Comité administratif de la MRCT.**

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2017 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 12 septembre 2017.

09-17-271 **Suivi concernant le dossier d'abattage au Témiscamingue.**

Considérant que le Comité municipal – agricole et agroalimentaire (CMAA) de la MRCT agit à titre de comité « conseiller » au niveau agricole et agroalimentaire pour la MRC de Témiscamingue. Ainsi, il voit à émettre des recommandations auprès du conseil des maires;

Considérant que plusieurs actions ont été entreprises depuis plusieurs années sur le dossier d'abattage;

Considérant l'absence d'infrastructure sous juridiction provinciale et/ou fédérale en Abitibi-Témiscamingue pour l'abattage des animaux;

Considérant la distance à parcourir par les animaux pour l'abattage, le retour de la carcasse (plus de 1 500 km à parcourir pour un aller/retour, considérant que l'abattoir fédéral de type A le plus proche se situe à Thurso soit plus de 750 km de Ville-Marie) ainsi que les coûts que cette réalité engendre pour les producteurs (uniquement pour le transport, c'est une moyenne de 400 \$/bête de plus par rapport à un producteur qui se situe à proximité de cet abattoir);

Considérant que les producteurs ont besoin de s'appuyer sur une structure de commercialisation flexible et modulée à leurs réalités leur donnant ainsi accès à différents marchés et leur permettant d'effectuer la mise en marché de leurs produits, tant dans les épiceries que dans tout autre type de point de vente;

Considérant que la réglementation fédérale/provinciale actuelle limite les établissements sous inspections provinciales (de chacune des provinces) aux seuls marchés de la province de leur juridiction;

Considérant la présence d'un abattoir provincial en Ontario (Belle-Vallée) située à 3 km des frontières du Québec, et les contraintes réglementaires ne permettant pas l'abattage des animaux du Québec en Ontario ainsi que la commercialisation de la viande de la bête abattue dans cette province;

Considérant que l'abattoir de Belle-Vallée a démontré son intérêt à travailler avec les producteurs québécois et le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de l'Ontario est intéressé à travailler le dossier d'harmonisation des normes sur l'abattage avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

Considérant que la boucherie Des Praz, située à Évain, a démontré de l'ouverture à faire de l'abattage sous inspection provinciale selon la demande et le besoin;

Considérant que la MRCT et les municipalités ne disposent pas d'outils réglementaires pour harmoniser les normes réglementaires d'abattage des animaux;

Considérant l'absence d'intervention des principales parties prenantes dans les derniers six (6) mois;

Considérant la conférence téléphonique du CMAA tenue le 14 septembre 2017 où le CMAA fait une recommandation au conseil des maires en lien avec le dossier d'abattage;

Considérant la recommandation du CMAA au conseil des maires qui comprend les éléments suivants :

- Réaliser une intervention médiatique d'envergure afin de dénoncer la problématique de l'abattage et trouver une alternative permettant de répondre aux besoins des producteurs et de la population.

Il est proposé par M. Éric Dubuque
appuyé par M. Bernard Flébus
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la recommandation émise par le Comité municipal – agricole et agroalimentaire, tel que déposée;
- ❖ D'autoriser la MRCT à prendre les mesures nécessaires pour la réalisation de cette action et de dégager des ressources humaines et financières pour agir.

09-17-272

Regroupement de la municipalité d'Angliers et la municipalité de Laverlochère – Avis de la MRC de Témiscamingue.

Attendu que la municipalité d'Angliers et la municipalité de Laverlochère ont adopté un règlement autorisant la présentation d'une demande de regroupement;

Attendu que l'article 89 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c. O-9) prévoit que la MRC doit, dans les soixante (60) jours qui suivent la réception de la copie de la demande, faire connaître son avis sur la demande de regroupement, par voie de résolution;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil de la MRC de Témiscamingue donne un avis favorable quant au regroupement de la municipalité d'Angliers et la municipalité de Laverlochère.

Information

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

Information

Recommandation du comité du CAGE, s'il y a lieu.

Aucune recommandation pour la présente séance.

09-17-273

Renouvellement de l'Accréditation de la Société d'histoire du Témiscamingue comme centre d'archives.

Considérant que la Société d'histoire du Témiscamingue est un organisme sans but lucratif entièrement voué à l'acquisition et à la diffusion de l'histoire témiscamienne;

Considérant que par son centre d'archives privées agréé et sa bibliothèque, la SHT a pour mission de conserver et tenir l'inventaire de tout ce qui se rapporte à l'histoire témiscamienne: archives, photos, cartes géographiques, monographies, inventaires, études, rapports, etc.;

Considérant que la Société d'histoire du Témiscamingue (SHT) doit renouveler son accréditation pour conserver sa reconnaissance comme centre d'archives auprès de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ);

Considérant que la MRC de Témiscamingue reconnaît l'importance de la SHT qui accueille les archives privées pour les rendre disponibles à la collectivité dans le but de mettre en valeur le patrimoine archivistique témiscamien;

Considérant que la SHT reçoit du financement de la BAnQ pour un montant d'environ 28 000 \$ annuellement, lui permettant d'assurer une permanence au sein de son organisation et ainsi offrir le maintien de services auprès de la population;

Considérant que la MRC de Témiscamingue apporte un soutien financier depuis plusieurs années auprès de la SHT;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue appuie la Société d'histoire du Témiscamingue dans sa démarche requérant son renouvellement pour l'obtention de son accréditation comme centre d'archives auprès de BAnQ.

09-17-274

Élections municipales 2017 – Adoption de la rémunération du personnel électoral.

Attendu que les élections municipales se tiendront le dimanche 5 novembre 2017 conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

Attendu que dans la MRC de Témiscamingue, le préfet est élu au suffrage universel depuis 2009;

Attendu qu’à cette fin, la MRC doit embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d’élections et de référendums municipaux dont la nouvelle tarification a paru dans la Gazette Officielle du Québec en date du 19 juillet 2017;

Attendu qu’en vertu de l’article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d’allocation pour son personnel électoral;

Attendu que la MRC désire offrir une rémunération visant à reconnaître l’apport du personnel électoral dans les municipalités locales et favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l’expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral;

Il est proposé par M. Norm Young
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue accorde la rémunération suivante pour le personnel électoral municipal lors des élections municipales du préfet élu au suffrage universel de novembre 2017, à savoir :

Pour le personnel électoral de la MRC de Témiscamingue

Président d’élection	
Confection et révision de la liste électorale	Le plus élevé entre 590 \$ et le montant suivant : 0,4525 \$ / électeur pour les 2 500 premiers électeurs et 0,2262 \$ pour les suivants
Vote par anticipation	390 \$
Jour du scrutin	590 \$
Formations	25 \$ / formation
Déplacement (Justifier sur une feuille jointe à la facture)	0,45 \$ / km
Secrétaire d’élection	
Tarif global	¾ du président d’élection local
Trésorier	
Rapport de dépenses électorales d’un candidat indépendant autorisé	80 \$ / rapport des dépenses électorales + 1.1 % des dépenses électorales déclarées au rapport
Rapport de dépenses électorales d’un parti autorisé	30 \$ / candidat du parti + 1.1 % des dépenses électorales déclarées au rapport

Rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	35 \$ / rapport
Rapport financier d'un parti autorisé	155 \$ / rapport
Candidats indépendants autorisés	26 \$ / candidat
Candidats de partis autorisés	12 \$ / candidat

Pour le personnel électoral dans les municipalités locales, agissant au niveau de l’élection du préfet :

Président d’élection local	Si élections locales et MRCT	Si élection MRCT seulement
Confection et révision de la liste électorale	Le plus élevé entre 270 \$ et le montant suivant : 0,4525 \$ / électeur pour les 2 500 premiers électeurs et 0,2262 \$ pour les suivants	Le plus élevé entre 450 \$ et le montant suivant : 0,4525 \$ / électeur pour les 2 500 premiers électeurs et 0,2262 \$ pour les suivants
Vote par anticipation	195 \$	390 \$
Jour du scrutin	295 \$	590 \$
Formation en lien avec l’élection du préfet	25 \$ / formation	25 \$ / formation
Déplacement (Justifier sur une feuille jointe à la facture)	0,45 \$ / km	0,45 \$ / km
Secrétaire d’élection	Si élections locales et MRCT	Si élection MRCT seulement
Tarif global	¾ du président d’élection local	¾ du président d’élection local
Bureau de révision	Si élections locales et MRCT	Si élection MRCT seulement
Président	42 \$ par jour	18 \$ / heure
Réviseurs (2)	38 \$ par jour	18 \$ / heure
Formations		Selon taux ci-haut
Bureau de vote (Itinérant, anticipation et scrutin)	Si élections locales et MRCT	Si élection MRCT seulement
Scrutateur	42 \$ par jour	18 \$ / heure
Secrétaire du bureau de vote	38 \$ par jour	17 \$ / heure
Dépouillement	s/o	Selon taux ci-haut
Formations	s/o	Selon taux ci-haut
Préposé à l'information (Anticipation et scrutin)	Si élections locales et MRCT	Si élection MRCT seulement
Tarif	s/o	18 \$ / heure
Formations		Selon taux ci-haut
Table de vérification (anticipation et scrutin)	Si élections locales et MRCT	Si élection MRCT seulement
Président	s/o	15,90 \$ / heure
Membres (2)		15,90 \$ / heure
Formations		Selon taux ci-haut

Octroi d'un contrat pour la réalisation d'un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité d'une quinzaine de terrains de villégiature au lac Témiscamingue (secteur Boom Camp) dans la ville de Témiscaming.

09-17-275

Mise en contexte

L'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, signée par la MRC au printemps 2014, prévoit que la MRC peut procéder à l'émission de nouveaux droits fonciers liés à la villégiature. Cela se fait dans le respect des règles et des façons de faire du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

Après avoir étudié pendant 4 ans une demande de développement de la villégiature dans le secteur Boom Camp, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a finalement conclu que c'était à la MRC de procéder.

L'appel d'offres a été publié le 8 août 2017, dans le journal Le Reflet et dans SEAO.

Le présent contrat consiste à produire pour le secteur Boom Camp (environ 750 mètres de rive) sur le bord du lac Témiscamingue, dans la ville de Témiscaming :

- une étude physique du potentiel d'aménagement;
- le lotissement sommaire de la zone de villégiature;
- un rapport de projet d'aménagement d'un plan d'eau.

La remise des documents est prévue en février 2018 ou avant (en prévision du tirage au sort de l'automne 2018). La somme prévue dans le contrat est payable à l'adjudicataire en 2 versements répartis comme suit :

- 15 % du montant forfaitaire soumis, lors de l'adjudication, par la MRCT, du contrat;
- 85 % du montant forfaitaire soumis, et ce, 30 jours après le dépôt de la version finale des documents.

Le tout est financé par les surplus accumulés de la délégation.

L'appel d'offres fait la liste des conditions pour qu'une soumission soit conforme, elle doit être reçue dans les délais et être signée (incluant une autorisation de signature, à l'exception des entreprises individuelles et des travailleurs autonomes). La soumission doit comprendre les documents suivants :

- a) une garantie de soumission de 10 %;
- b) les déclarations exigées par la politique contractuelle de la MRC;
- c) la liste des addendas publiés par la MRC;
- d) l'attestation fiscale de Revenu Québec;
- e) le certificat d'immatriculation et/ou la déclaration annuelle au registre des entreprises (à l'exception des entreprises individuelles et des travailleurs autonomes).

Toutes ces conditions ont été remplies par les 4 soumissions reçues par la MRC :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Julien Rivard (Rouyn-Noranda)	14 100 \$
Le Groupe CAF (Rouyn-Noranda)	23 150 \$
De Blois, Bérubé, Lavigne (Rouyn-Noranda)	26 500 \$
WSP Canada inc. (Gatineau)	75 000 \$

Considérant qu'en vertu de l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, du printemps 2014, la MRC peut procéder à des études pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature;

Considérant qu'un appel d'offres public a eu lieu en août 2017, conformément aux procédures du Code municipal, afin d'obtenir des offres de services, pour la réalisation d'un inventaire terrain, du lotissement et de la production d'un rapport pour la mise en disponibilité d'une quinzaine de terrains de villégiature au lac Témiscamingue (secteur Boom Camp) dans la ville de Témiscaming et que 4 soumissions ont été reçues ;

Considérant que M. Julien Rivard est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Édith Lafond
et résolu unanimement

- ❖ D'adjuger le contrat de réalisation d'un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité d'une quinzaine de terrains de villégiature au lac Témiscamingue (secteur Boom Camp) dans la ville de Témiscaming, à monsieur Julien Rivard, pour un montant de 14 100 \$ (taxes en sus). Ce contrat sera réalisé en conformité avec les spécifications de l'appel d'offres no. 05-2017 de la MRC ;
- ❖ D'autoriser le premier versement (15%) représentant 2 115 \$ (taxes en sus) ;
- ❖ D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat et tout document relatif à la présente adjudication.

09-17-276

Demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parc, Monsieur Luc Blanchette, de reconduire le programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

Considérant que le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) finance le fonctionnement de la Table GIR (gestion intégrée des ressources) qui permet aux utilisateurs de la forêt publique d'intégrer leurs besoins dans la planification des activités forestières;

Considérant que le PADF finance aussi des projets en forêt privée, en forêt publique et sur lots intramunicipaux. Il s'agit d'une redistribution en région, des redevances perçues par le gouvernement;

Considérant les effets bénéfiques de ce programme en termes d'emplois, d'investissements et d'occupation du territoire;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De demander à M. Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, de reconduire le programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

Information

Projet de loi 122 – Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.

Le conseil des maires prend acte du document produit par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, intitulé « *Projet de loi no 122 – Loi visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* ».

Information

Avis à la Commission des transports

Monsieur Norman Young, maire de la municipalité de Kipawa, rappelle aux membres du conseil, l'importance que chaque municipalité donne leur avis auprès de la Commission des transports du Québec, concernant une éventuelle coupure de services au Témiscamingue, en ce qui a trait à la ligne « Ville-Marie – North Bay ».

Information

Chemin Maniwaki

Monsieur Norman Young avise les élus que son conseil municipal prendra sous peu position quant à la demande adressée à la MRC, par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, quant à une possible ouverture du chemin Maniwaki entre le Témiscamingue et le Pontiac. La ville de Témiscaming a déjà manifesté son opposition. Avant de répondre au ministère, la MRC est en attente de l'avis du conseil de Kipawa.

Information

Pont Grassy-Narrow à Moffet

Monsieur Éric Dubuque, maire de la municipalité de Moffet, informe le conseil que suivant leur appui par rapport aux résidus de bois découlant de l'incendie du Pont Grassy-Narrow, une rencontre prochaine est prévue avec le ministère des Transports pour établir les modalités visant à nettoyer le tout.

Information

Accès aux Chutes Topping à Laniel

Monsieur Mario Drouin, maire de la municipalité de Saint-Édouard-de-Fabre, informe le conseil que des citoyens lui ont manifesté leur inquiétude quant à l'accès aux chutes Topping, aucune indication ou barrière n'étant installée pour informer la population des risques. Monsieur Warolin mentionne qu'un réaménagement des accès, via un autre chemin sera réalisé lors des travaux pour la réalisation du Parc Opémican.

Information

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

09-17-277

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 18 octobre 2017

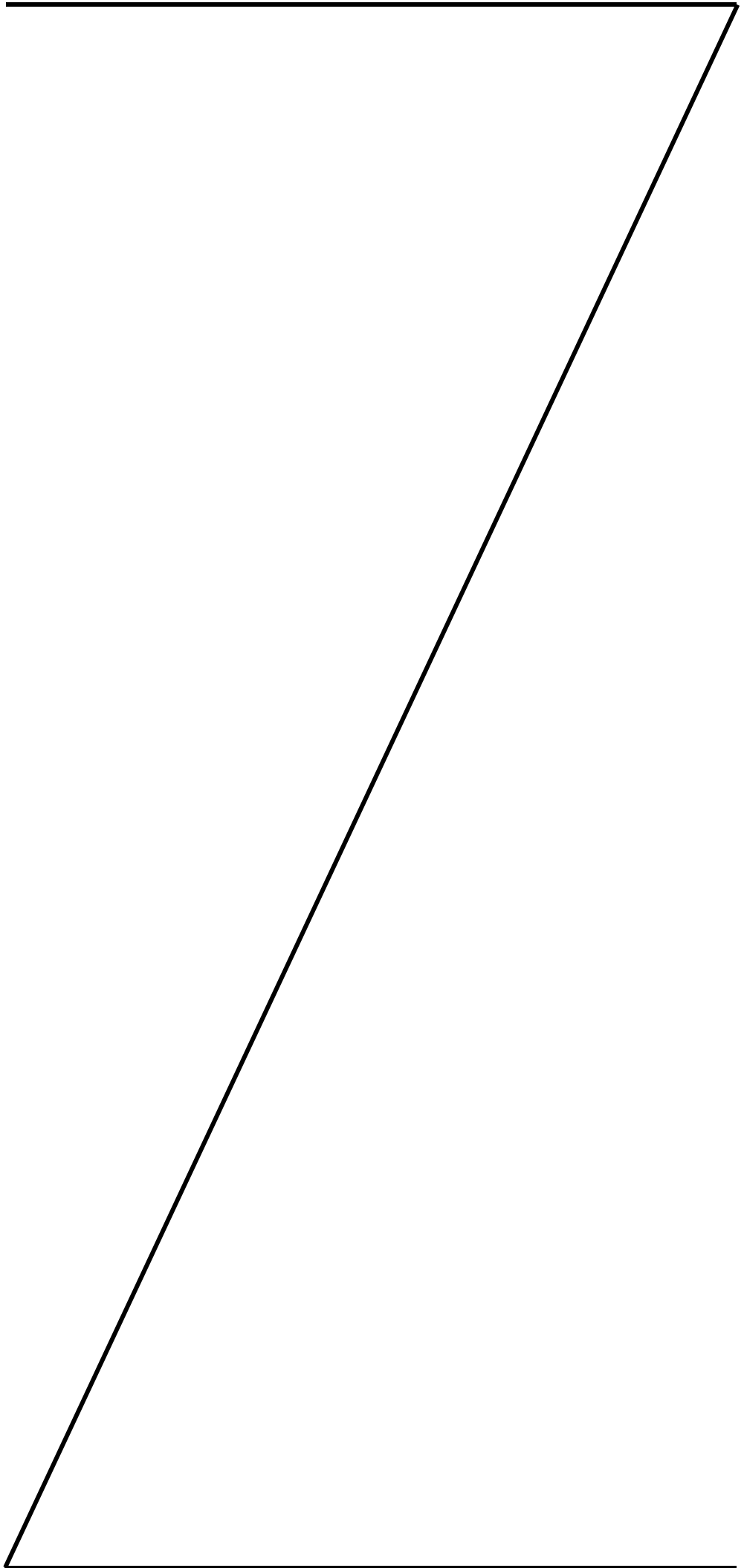
Il est 21 h 40.

Arnaud Warolin, préfet

**Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière**

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant
et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le
conseil des maires lors d'une séance subséquente.**

PROJET



11902